

Observateur Indépendant
au Contrôle et Suivi des Infractions Forestières

B.P. 11317 Tel/Fax: (237) 220 10 92
Yaoundé - Cameroun

RAPPORT DE L'OBSERVATEUR
INDEPENDANT

No. 018 / OI / REM

Mission conjointe BNC – Observateur Indépendant

Titre : Projet GIDER
Localisation : DJA ET LOBO
Date de la mission : 19 octobre 2005

Equipe Observateur Indépendant :

M. Serge C. Moukouri, IEF, Chef de mission
Mlle Dorothee Massouka, Juriste

Agents Brigade nationale de Contrôle :

M. Etoga Gilles, Chef de mission
M. Kongape Jean Avit
M. Dongmo Pierre

Objectif général du projet Observateur Indépendant

L'objectif général est de contribuer à l'application des principes de bonne gouvernance dans les activités forestières et à l'amélioration du contrôle forestier.

Objectifs spécifiques du projet Observateur Indépendant

Afin d'assurer une gestion durable des ressources forestières et d'améliorer la contribution du secteur forestier à l'ensemble de l'économie nationale, le projet vise les objectifs spécifiques suivants :

1. Observer l'application des procédures et le déroulement des activités de contrôle forestier à l'intérieur du territoire national ;
2. Observer le déroulement du suivi des infractions forestières ainsi que du contentieux à l'intérieur du territoire national ;
3. S'assurer de la transparence des informations relatives à l'exploitation forestière.

1. Contexte de la mission

Instruite par note de service No 238 du Ministre des Forêts et de la Faune, la présente mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint de mission élaboré par la Brigade Nationale de Contrôle et l'Observateur Indépendant et couvre la province du Sud. Elle a aussi pris en compte le cas du projet GIDER soulevé par l'Observateur Indépendant dans une requête de mission dont les termes de référence prévoyaient :

- la vérification de l'arrêt définitif des déboisements ;
- la vérification des limites des déboisements ;
- la vérification s'il y a eu des transgressions dans le parc ou dans la zone tampon du parc ;
- l'observation de l'inventaire des bois par les services provinciaux si cet inventaire s'effectue durant la mission.

2. Objectifs de la mission

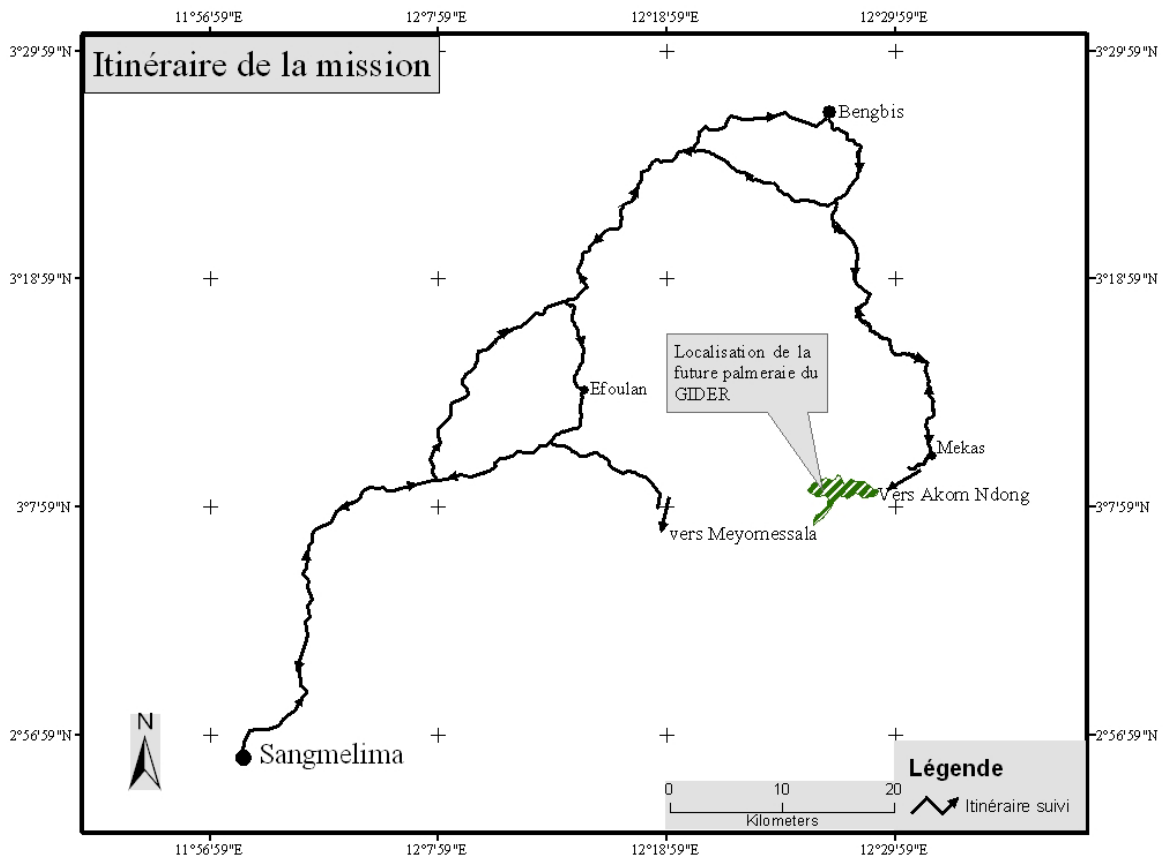
La mission avait en charge de :

1. Vérifier et Contrôler les activités d'exploitation forestière dans les assiettes de coupe en cours d'exploitation;
2. Vérifier les allégations d'exploitation forestière frauduleuse dans l'UFA 09 023 au nom de la société BUBINGA;
3. Contrôler les unités de transformation;
4. Vérifier les volumes accordés et déclarés au SIGIF depuis l'attribution de l'UFA;
5. Vérifier le respect des cahiers de charge;
6. Faire l'état des lieux des stocks de bois abandonnés;
7. Rechercher, constater et poursuivre en répression les éventuels cas d'exploitation forestière irrégulière;
8. Surveiller le territoire forestier sur l'itinéraire de la mission.

3. Calendrier de la mission

Date	Activités	Nuitée
18 octobre	Trajet Yaoundé – Ebolowa – Ma’an; Observation UFA 09 023 attribuée à la société Bubinga	Ebolowa
19 octobre	Trajet Ebolowa – Sangmelima – Bengbis – Koungoulou; Observation projet GIDER	Sangmelima
20 octobre	Trajet Sangmelima – Bieleme – Ndanga; Observation assiette de coupe 03 UFA 09 016 attribuée à la COFA	Sangmelima
21 octobre	Trajet Sangmelima - Yaoundé	

4. Itinéraire suivi



5. Activités réalisées

La mission n'a pas pu réaliser les tâches qui lui étaient imparties suite à un incident technique. Elle s'est contentée d'une enquête auprès de la population locale qui a décrit les problèmes rencontrés dans leur localité.

6. Personnes rencontrées

Sur le terrain la mission a rencontré :

- Le sous préfet de l'arrondissement de Bengbis;
- Le maire de la commune rurale de Bengbis;
- Le chef du village Koungoulou et quelques représentants des populations de ce village;
- Des représentants du coordonnateur général du projet du Groupement d'Intérêt pour le Développement Rural (GIDER), ayant entrepris la mise en place d'une palmeraie.

7. Documentation consultée

- Attestation de mesure de superficie de la future plantation;
- Rapport de mission du coordonnateur général du projet GIDER;
- Demande de coupe de sauvetage;
- Lettre N° 227/L/MINEF/SPE/DPDD/CPCB/CEA/OE accordant la coupe de sauvetage.

Ces documents ont été collectés par l'Observateur Indépendant auprès du coordonnateur général du projet GIDER après la descente sur le terrain.

8. Difficultés rencontrées et mesures prises à leur égard

Le véhicule de l'Observateur Indépendant a dérapé sur un ponceau à l'entrée du village Koungoulou et la route est devenue impraticable, par conséquent la mission n'a pas pu mener des investigations sur le site même de la coupe de sauvetage. Une enquête a été faite auprès des populations.

9. Situations observées

Résumé du cas

Le Groupement d'Intérêt pour le Développement Rural (GIDER) a entrepris la mise en place d'une palmeraie couvrant une superficie estimée à 2000 hectares dans le canton bulu du Dja, non loin du village Koungoulou, arrondissement de Bengbis, département du Dja et Lobo, province du Sud. Situé à la périphérie Ouest de la Réserve de Biosphère du Dja, ce projet a commencé à être exécuté sur le terrain, mais un problème s'est posé concernant la récupération des produits forestiers issus du développement de cette plantation : Le Ministre de l'Environnement et des Forêts avait en date du 23 septembre 2004 donné son accord pour la récupération en recommandant au GIDER de laisser une bande forestière d'au moins 100 mètres de large entre la réserve et la plantation. Au cours d'une réunion convoquée par le Ministre des Forêts et de la Faune sur le dossier GIDER le 20 avril 2005, la Direction des forêts a demandé l'arrêt des activités dans le cadre de ce projet au motif que le projet ne disposait pas d'une étude d'impact, qu'il s'étendait sur une partie de l'UFA 09 014 non encore attribuée, et qu'il ne respectait pas la distance d'au moins de 1,000 mètres pour toute activité de développement autour de la réserve. En guise de conclusion le Ministre a recommandé au coordonnateur du GIDER de réaliser une étude d'impact environnemental en liaison avec l'administration compétente tout en lui promettant le soutien de son département ministériel dans cette tâche. Il a surtout recommandé de différer la poursuite des activités dans un rayon de 1,000 mètres autour de la réserve.

Sur le terrain

En se dirigeant vers le site, la mission a pu se rendre compte que les conditions d'accès aux villages de la périphérie Ouest de la Réserve de Biosphère du Dja, zone de la future palmeraie du GIDER, sont extrêmement difficiles. La piste qui mène à Koungoulou, où est localisé le projet de création d'une palmeraie, est impraticable.

Les populations consultées ont affirmé que les travaux en rapport avec le projet de création de palmeraie sont effectivement arrêtés.

Le projet de plantation prévoit de couvrir 2,000 hectares ; or la superficie qui est décrite sur l'attestation de mesure de superficie et qui ne représente que 824 hectares jouxte la limite sud du bloc A de l'UFA 09 014 (voir carte en annexe) récemment mise en adjudication. Cette situation confirme le fait que ce projet pourrait s'étendre sur une forêt de production non encore attribuée. Il convient ici de relever que le plan d'aménagement de la Réserve de Biosphère du Dja a proposé que cette UFA soit orientée vers une gestion communautaire afin de donner d'autres alternatives foncières aux populations et réduire éventuellement leur pression sur l'aire protégée.

10. Infractions constatées

La mission n'a pas relevé d'infraction lors de la mission effectuée.

11. Conclusions et recommandations de l'Observateur Indépendant

11.1. Conclusion

La localisation du projet GIDER à proximité de la Réserve de Biosphère du Dja peut être un facteur de risque. Toutefois, ce projet peut représenter un levier pour le développement des villages de la périphérie Ouest sous réserve de sa réalisation effective et de l'application des recommandations de l'étude d'impact environnemental.

11.2. Recommandation

L'Observateur Indépendant recommande que le projet GIDER réalise effectivement une étude d'impact environnemental dans le but d'identifier les impacts positifs et négatifs potentiels ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs.

Annexe : Carte montrant la localisation de la palmeraie du GIDER en rapport avec la Réserve de la Biosphère du Dja (RBD)

